

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 8 janvier 2019 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest**

NOR : JUSF1900920A

La directrice interrégionale du Sud-Ouest,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest les personnes suivantes :

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) - Syndicat National des Psychologues (SNP) :*

- Titulaire : Patrice LARRALDE, éducateur, UEMO Bayonne
- Suppléant : Jean-François SCHERLER, psychologue, UEMO Mérignac

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :*

- Titulaires : Mme Fatiha ECH CHARI, éducatrice, UEMO Mérignac  
Mme Farida HATTAT, éducatrice, UEMO Poitiers
- Suppléants : M. Radouane BOULACHEB, éducateur, UEHC Pessac  
M. Johann MAGNAN, éducateur, UEMO Poitiers

*Pour le Syndicat national Force Ouvrière – Protection judiciaire de la jeunesse (SN FO PJJ) :*

- Titulaire : M. Xavier ANDRIEUX, éducateur, UEHC Pessac
- Suppléant : M. Chakir BELGOUZIA, éducateur, CEF Angoulême

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : M. Michel JOURDA, CSE, UEHC Pessac  
Mme Isabelle GRELOUNAUD, éducatrice, UEMO Limoges  
M. Vincent FILLONNEAU, CSE, UEMO Mont de Marsan  
Mme Lise VIDAL, éducatrice, UEMO Niort  
Mme Anne-Marie PEREZ-PAPIAU, éducatrice, UEMO Bordeaux 1
- Suppléants : M. Rémi CUGAT, éducateur, UEMO Angoulême  
Mme Nathalie MOULIN, CSE, UEMO Cenon  
M. Bernard LEMOINE, CSE, UEMO Mont de Marsan  
Mme Geneviève DAUDIN, AA, DIRPJJ Sud-Ouest  
Mme Sandra LEROUX, CSE, UEMO Poitiers

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaire : M. Gregory ALLAIS, CSE, UEMO Mont de Marsan
- Suppléant : M. Bruno MABIT, éducateur, UEMO Bordeaux 2

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 janvier 2019

La directrice interrégionale de la PJJ du  
Sud-Ouest



La directrice interrégionale  
**Marie-Paule MARIN**